

PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
Languedoc-Roussillon

Service Aménagement  
Division Évaluation Environnementale  
Réf. Chr : SA/NL 252/13  
Nos réf. : 2013-000514  
Affaire suivie par : Isabelle AUSCHER  
Isabelle.AUSCHER@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. 04 34 46 66 85 – Fax : 04 67 15 68 12

Montpellier, le

13 MAI 2013

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,

à

Monsieur le Préfet de l'Hérault

Direction Départementale des Territoires et de la  
Mer de l'Hérault  
Service Eau et Risques  
520 allée Henri II de Montmorency  
34064 MONTPELLIER CEDEX 02

**Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale**

**projet d'extension de la station d'épuration de Béziers  
déposé par Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée.**

Par courrier reçu le **11/03/2013**, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier Extension de la station d'épuration de Béziers déposé par Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prends la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,

Eric Régionale Adjointe  
Environnement, de l'Aménagement  
et du Logement Languedoc-Roussillon

Année VIU